

ETM étanchéité du grand Paris

Tel 09.73.13.79.39

N° Direct responsable travaux

Mr T Tarbouriech 07.82.00.63.24

***CONTRAT DE REPARATION DE TOITURES TERRASSES
GARANTIE 24 MOIS***

CONTRAT DE REPARATION / N°

Entre les soussignés :

.....
.....
.....

D'une part,

Et l'Entrepreneur d'étanchéité : ETM étanchéité du grand Paris située à Pontoise, ci-après désigné
l'Entrepreneur principale

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté les dispositions suivantes :

Par le présent contrat, l'Entrepreneur s'engage à exécuter les travaux de réparation d'étanchéité de toitures terrasse de l'immeuble suivant, conformément aux DTU en vigueur et avis techniques étant précisé que les prestations prévues au présent contrat ne constituent pas une œuvre de construction et que par conséquent, les articles 1792 et 2270 du Code Civil ne leur sont pas applicables.

Un état des lieux précis est un devis détaillé de la prestation seront annexée au contrat.

Les travaux sont couvert par une assurance dommage ouvrage pendant leur durés.

Les travaux sont garantis 24 mois date de facture, garantie par simple reprise de la prestation, matériaux, main d'œuvre et déplacement, ce si gracieusement

Cette prestation n'ouvre en rien à une extension ou reprise de garantie décennale d'un tiers.

Les garanties ETM s'arrêtant aux prestations mentionnées ci-dessus.

BATIMENT :

Désignation :

Situation :

Surface de l'ensemble traité et localisée : M²

CONDITIONS DE PRIX

SUIVANT DEVIS

MONTANT DE LA PRESTATION Euros H.T.

La facturation sera faite toutes taxes comprises en fonction du taux de T.V.A. applicable à l'Ouvrage.

Le prix sera actualisable, en fonction de l'index construction BT 49

P = PO BT 49
 BTO 49 (BT origine)

CONDITIOND DE VENTE ET REGLEMENT

VOIR DEVIS.

FAIT A PONTOISE le

MAITRE D'OUVRAGE

Nom et qualité du signataire

Mention manuscrite

« Bon pour accord »

« Lu et approuvé »

Cachet et signature

L'ENTREPRENEUR

Cachet et signature